

À Paris, le 06 avril 2021

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les responsables de centres d'examen

Objet : France Éducation international et Le français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France s'unissent pour lutter contre les fraudes dans les certifications de langue française

Les certifications de langue française présentent des enjeux chaque jour plus importants sur les plans économique, social, politique, et dans le cadre de la mobilité internationale. Les utilisateurs des diplômes et des attestations sont de plus en plus exigeants, le nombre de centres agréés augmente, les candidats s'inscrivent massivement aux sessions. Ce sont autant de facteurs qui incitent nos deux organismes certificateurs à appliquer une vigilance accrue pour garantir la qualité dans la diffusion et la gestion des certifications.

Dans ce contexte, les cas de fraude et de tentatives de fraude au cours des épreuves constituant les examens et les tests officiels de langue française ont augmenté ces dernières années. Les centres d'examen ont été appelés à être plus vigilants et à respecter scrupuleusement les procédures de lutte contre la fraude diffusées par les organismes certificateurs. Ainsi, le contrôle d'identité des candidats, le rôle des surveillants, la sécurisation des sujets ont été renforcés.

France Éducation international et Le français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France, organismes certificateurs de la langue française, partagent le même combat contre les fraudeurs et s'associent à présent pour construire ensemble un plan global de lutte contre la fraude. Des mesures communes seront mises en place pour sanctionner de manière égale toute personne contrevenant au dispositif et au règlement propres à chaque certification. Les services de France Éducation international et de la CCI Paris Ile-de-France se réunissent régulièrement pour échanger sur les solutions juridiques les plus adaptées dans la lutte contre les fraudeurs (usurpation d'identité, triche, soudoiment) et les coupables de la fuite des sujets (non-respect de la confidentialité, partage en amont d'une session auprès des candidats, diffusion publique).

France Éducation international et la CCI Paris Ile-de-France continueront de tenir informés les responsables des centres agréés sur les procédures liées à la gestion de la fraude et remercient tous les acteurs des dispositifs de leur collaboration dans cette lutte essentielle à la bonne diffusion des certifications et au maintien de la qualité de notre travail à tous.

Pierre-François MOURIER
Directeur général de FEI



Cécile ECALLE
Directrice de l'Attractivité internationale et du
Français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France

